

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Hérault

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POUGET
N°2024-12****Objet :
Demande Subvention FAIC**

Date de la convocation : 22/02/2024
Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 17

| Votes | |
|------------|----|
| Pour | 17 |
| Contre | 0 |
| Abstention | |

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf février à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Etaient présents : ALVERGNE Brice, BARRAL Thibaut, BONIOL Karine, BONNET Cendrine, BOURBOUJAS Françoise, DESCAMPS Danièle, MARY Julien, OULLIE Laurent, PARRA Christophe, RENOUARD Nathalie, ORTUNO Thierry,

Etaient absents excusés : CLAVEL Inès donne pouvoir à ORTUNO Thierry, CORIA Mathieu donne pouvoir à DESCAMPS Daniele, CUTANDA Josette donne pouvoir à RENOUARD Nathalie, LAFON Alain donne pouvoir à BOURBOUJAS Françoise, MANDON Éric donne pouvoir à BARRAL Thibaut, VALERO Fanny donne pouvoir à ALVERGNE Brice

Absents : Claude REKKAB

Monsieur le Maire rappelle que le Fonds d'Aide à l'Investissement Communal est une subvention octroyée par le département de l'Hérault sur les travaux d'entretien du patrimoine et de voirie communal.

Il propose de solliciter cette aide, suivant le plan de financement ci-dessous, pour des travaux de création d'un trottoir et d'un nouveau réseau pluvial.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Hérault

| | | | |
|--|--|-------------------------------|-------------------------------|
| N° Aide | | | |
| Bénéficiaire | Commune de Le Pouget | | |
| Libellé de l'opération | Création trottoir grand rue saint catherine | | |
| COUT FINAL DU PROJET H.T EN INVESTISSEMENT | | 70 000 € | |
| Financier (*) | Type financement, Date attribution et N° / Réf. Subvention | Subvention sollicitée en € | Taux Subvention sollicitée |
| DEPARTEMENT 34 | FAIC | 56 000 € | 80% |
| SOUS-TOTAL SUBVENTIONS | | 56 000 € | 80% |
| AUTOFINANCEMENT BENEFICIAIRE | | 14 000 € | 20% |
| TOTAL | | 70 000 € | 100% |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE :

le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus

AUTORISE :

Monsieur le Maire à solliciter le département de l'Hérault, dans le cadre de l'enveloppe du FAIC 2024, au taux le plus élevé.

AUTORISE :

Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération

INSCRIT :

les crédits de recette au budget de la commune

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait et délibéré, séance du 29 février 2024

Le Maire

Thibaut BARRAL

